



**COMMUNIQUÉ**  
**ANNÉE JUDICIAIRE 2024-2025**  
**COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE**  
**Division administrative et d'appel**  
**District de Québec**  
**Pratique administrative**

Veillez prendre note que la Chambre de pratique administrative (Dossiers fiscaux et d'appel en matière administrative) tient séance, sauf exceptions, à la salle 4.25 du Palais de justice de Québec.

Les dates retenues pour les séances de pratique administrative au cours de l'année judiciaire 2024-2025 sont les suivantes :

13 septembre 2024	25 avril 2025
18 octobre 2024	16 mai 2025
22 novembre 2024	6 juin 2025
13 décembre 2024	27 juin 2025
31 janvier 2025	22 août 2025
21 février 2025	
14 mars 2025	
4 avril 2025	

Les [Lignes directrices sur l'utilisation de la visioconférence à la Chambre civile](#), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023, s'appliquent aux séances de la pratique administrative, particulièrement le titre 3 : « Demande en cours d'instance ».

En conséquence, une demande pour être autorisé à participer à la séance de pratique administrative par visioconférence concernant un dossier contesté doit être transmise par courriel à la Coordination à l'adresse [coordcivqc@judex.qc.ca](mailto:coordcivqc@judex.qc.ca), avec copie aux autres parties à

l'instance, accompagnée des pièces justificatives qui en soutiennent les motifs, le cas échéant.

Cette demande visant à être entendu à distance ne doit pas être présentée lors de la séance de pratique administrative.

Le lien TEAMS pour participer à la séance de pratique administrative est le suivant :

Réunion Microsoft Teams

Participez à partir de votre ordinateur, de l'application mobile ou d'un appareil de la salle

**[Cliquez ici pour vous joindre à la réunion](#)**

ID de la réunion : 290 028 835 235

Code secret : 2uv4YJ

[Téléchargez Teams](#) | [Participez sur le web](#)

**Rejoindre avec un appareil de vidéoconférence**

[teams@teams.justice.gouv.qc.ca](mailto:teams@teams.justice.gouv.qc.ca)

No de vidéoconférence : 119 341 167 0

[Autres instructions VTC](#)

Les participants à distance sont invités à prendre connaissance des [Lignes directrices visant à encadrer l'utilisation des technologies en salle d'audience et la conduite des participants qui se joignent à distance à une audience](#), adoptées le 25 mai 2022.

Tout dossier convoqué et dont l'avis de présentation mentionne la salle 4.26 (pratique régulière) sera inscrit au rôle d'audience de la salle 4.25 à la date de pratique administrative la plus rapprochée en aval.

Bureau de la coordination  
Chambre civile – Cour du Québec  
[coordcivqc@judex.qc.ca](mailto:coordcivqc@judex.qc.ca)  
Téléphone : (418) 649-3420

HC/mp

7 août 2024